
**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2010**

7 mai 2007
Français
Original : anglais

Première session

Vienne, 30 avril-11 mai 2007

Quelques aperçus sur les questions du groupe 1

Document de travail présenté par l'Australie

1. Le TNP est d'une importance vitale pour la lutte mondiale contre la prolifération des armes nucléaires et la concrétisation d'un désarmement nucléaire complet et irréversible. L'Australie est attachée à la réalisation du désarmement nucléaire par des mesures équilibrées, progressives et se renforçant l'une l'autre.
2. Comme le veut le Traité, tous les États doivent concourir à la réalisation de cet idéal. Mais c'est à juste titre que la communauté internationale attend des États dotés de l'arme nucléaire qu'ils prennent la tête du mouvement en réduisant de façon durable leurs arsenaux nucléaires.
3. L'Australie se félicite des mesures qui ont été prises dans cette voie. Elle constate en particulier les réductions sévères des armes de guerre et de leurs vecteurs qu'ont opérées les États-Unis et la Fédération de Russie, notamment dans le cadre du Traité de Moscou. Elle note que le nombre de têtes nucléaires stratégiques qui resteront déployées en 2012 a nettement baissé. Nous encourageons les États-Unis et la Russie à poursuivre leurs efforts de réduction profonde et irréversible de leurs arsenaux nucléaires.
4. L'Australie se félicite également que le Royaume-Uni ait récemment annoncé qu'il réduira de 20 % son stock de têtes nucléaires. C'est une mesure à tous égards importante qui ramènera le nombre de têtes nucléaires de ce pays à un niveau impensable du temps de la guerre froide.
5. Cependant, malgré ces mesures positives, l'Australie attend des États qui possèdent des armes nucléaires, qu'ils soient ou non parties au Traité, qu'ils continuent de s'attacher à faire disparaître les arsenaux nucléaires. Leurs efforts doivent être poursuivis dans la transparence. L'Australie accueille favorablement les rapports du Comité préparatoire et d'autres organes mais note que cette transparence n'est pas respectée de la même façon par toutes les puissances nucléaires.
6. L'Australie encourage les puissances nucléaires à réduire le rôle que joue l'arme nucléaire dans leur politique de sécurité, à écarter ainsi le risque que ces armes soient un jour utilisées et à permettre qu'elles soient un jour définitivement éliminées. Nous insistons auprès des États concernés pour qu'ils réduisent encore



l'état opérationnel de leurs armes nucléaires dans un sens favorable à la sécurité et à la stabilité mondiales.

7. La charge du désarmement nucléaire n'incombe pas seulement aux puissances nucléaires. Tous les États doivent concourir à un environnement favorable à ce désarmement. L'Australie fait sa part dans l'instauration d'un tel environnement.

8. L'Australie est activement partie au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Coordonnatrice de l'action entreprise au titre de l'article XIV pour faire entrer en vigueur cet instrument, elle invite instamment tous les États parties au TNP et tous les États non parties à y adhérer sans retard. L'Australie s'incline devant les efforts déployés par M. Jaap Ramaker, Représentant spécial des États ratificateurs, pour favoriser l'entrée en vigueur du Traité.

9. L'Australie soutient fermement l'idée de négocier un traité non discriminatoire ayant force obligatoire interdisant la production de matières fissiles à des fins militaires et mettant en place des dispositifs pour vérifier que les parties respectent leurs obligations, dispositifs capitaux si l'on veut que le désarmement nucléaire soit irréversible.

10. L'Australie est située dans la zone exempte d'armes nucléaires du Pacifique Sud et continue d'en soutenir fermement l'existence. Elle a réaffirmé qu'elle s'engageait à ne pas développer, produire, acquérir, stocker, conserver ni utiliser des armes nucléaires dans l'accord qu'elle a signé avec la République d'Indonésie sur le Cadre de la coopération en matière de sécurité (Traité de Lombok) en novembre 2006. Elle s'est jointe à d'autres États pour donner un signal politiquement clair quant à la nécessité de procéder au désarmement nucléaire selon les résolutions de l'Assemblée générale sur l'élimination des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'éducation en matière de désarmement et le Traité d'interdiction de la production de matières fissiles.

11. Les États ont l'occasion de faire sensiblement avancer certains de ces dossiers, surtout celui du Traité d'interdiction de la production de matières fissiles, en réalisant le programme proposé par les six présidents de la Conférence du désarmement. L'Australie invite les États qui siègent à la Conférence à saisir cette occasion et à adopter cette proposition quand la Conférence siégera à nouveau après la fin des travaux du Comité préparatoire.

12. L'Australie participe également à l'effort de désarmement nucléaire en respectant et en faisant respecter les dispositions du Traité vitales pour la non-prolifération. Elle s'est dotée d'une abondante législation nationale mettant en œuvre les obligations que lui fait le Traité en matière de non-prolifération. Nos exportations d'uranium sont soumises à des accords de garanties strictes tels qu'elles ne peuvent servir à fabriquer des armes nucléaires.

13. L'Australie a entrepris dans sa région et au-delà un effort intensif de sensibilisation pour faire connaître les mesures de non-prolifération, notamment les garanties renforcées du Protocole additionnel, les contrôles sur les exportations, la sûreté nucléaire et la lutte contre le terrorisme nucléaire.

14. Des mesures de non-prolifération sont indispensables car la planète ne sera pas exempte d'armes nucléaires tant que ne seront pas données des assurances de non-prolifération complètes et définitives. À cet égard, on constate que la réalisation des objectifs de non-prolifération du Traité a connu de sérieux revers.

15. L'essai nucléaire de la Corée du Nord bafoue fondamentalement le Traité et les intérêts de tous les États parties qu'il exprime. La violation sérieuse par l'Iran de ses obligations en matière de garanties nucléaires et la poursuite de son programme d'enrichissement d'uranium au mépris du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et du Conseil de sécurité, sont également des sujets d'inquiétude pour les États parties.

16. La République démocratique populaire de Corée et l'Iran ont lancé deux défis décisifs au régime de non-prolifération. Leurs actes nuisent à la confiance, à la sécurité et à la stabilité régionales, indispensables non seulement pour prévenir la prolifération des armes nucléaires mais aussi pour progresser encore sur la voie du désarmement nucléaire.

17. L'Australie se réjouit sans s'en satisfaire des progrès du désarmement nucléaire. Elle est très profondément préoccupée par les reculs de ces derniers temps, mais encouragée par la fermeté de l'engagement de la majorité des parties au Traité. Les progrès de la non-prolifération *et* du désarmement nucléaires sont les bases indispensables d'un Traité solide et garantissent à tous les États parties une sécurité durable et partagée.
